

Envoyé en préfecture le 21/10/2021 Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le

ID: 063-256303520-20211021-20211013_D15-DE

Séance de l'assemblée Délibérante du 13 octobre 2021 Délibération n°15/2021

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi six octobre deux mille vingt un, s'est réuni à 18h, le mercredi 13 octobre deux mille vingt un, en session ordinaire, à Pérignat-sur-Allier

Titulaires présents :

Pascal BRUHAT
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES
Jean DELAUGERRE
Fanny BLANC
Amalia QUINTON
Jean-Pierre BUCHE

Titulaires excusés : Antoine DESFORGES Gilles PETEL Grégory DESTOMBES

Suppléants présents : Pierre DUPECHER Catherine PHAM Suppléants excusés :
Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Danielle RANCY
Karine SOLOIS

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	9	11 2 3 7 0 0			9	9		

Objet : Dépôt d'un dossier LEADER « Evènementiel / Communication Ecopôle du Val d'Allier »

Recu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le

ID: 063-256303520-20211021-20211013_D15-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'axe de valorisation et d'accueil du public du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier, il est important de poursuivre les actions de communication et de mettre en place un programme d'animations permettant de faire vivre le site tout au long de l'année. Il est ainsi proposé de reconduire le principe de la mise en place de manifestations et d'un programme d'animations tout au long de l'année2022. Par ailleurs, la communication papier étant très appréciée par les visiteurs, les brochures et les flyers de l'Ecopôle ont besoin d'être réimprimés en nombre.

Considérant les dispositions financières du Programme LEADER « Val d'Allier du Grand Clermont », et la possibilité de prise en charge à 70% par le LEADER de dépenses liées à la valorisation du site de l'Ecopôle, le Président propose de déposer une seconde demande d'aide pour le programme communication / évènementiel décrit ci-dessus auprès du Grand Clermont en respectant le plan de financement suivant :

DEPENSES	RECETTES		
Types de dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Dépenses immatérielles	6 365,00€	LEADER (70%)	5 472,586€
Diverses prestations d'animations pour les manifestations à venir	2 229,00	Autofinancement (30%)	2 345,394€
Programme d'animation annuelles (prestation des partenaires lors d'animations organisées par le SEAT	4 136,00 €		
Dépenses matérielles	1 452,98€		
Impressions (brochures et flyers du site, programmation annuelle)	1 452,98 €		
Coût global de l'opération	7817.98€		7 817,98€

Le Président explique que le SEAT devra prendre en charge, par un autofinancement, tous les surcoûts éventuels non prévus dans le plan de financement ci-dessus.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à *l'unanimité* :

- De valider une enveloppe de 2 230€ HT pour des prestations d'animations pour la fête de l'Ecopôle
- De valider une enveloppe de 4 140 € HT pour des prestations d'animations sur l'année 2020-2021
- De valider une enveloppe de 1 460 € HT pour I l'a réalisation et l'impression de documents de communication
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions nécessaires pour le financement de ce projet ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ;
- D'autoriser la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement

- De charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme, communication

Le Président

M. Jean-Pierre BUCf

Syndicat d'études et d'Aménagement Touristique/ 3 Place Onslow 63 800 Pérignat-ès-Allier / Tel : 04 73 78 96 83 / seat63@outlook.fr / TiEcopole Val d'Allier

212